

## Chapitre 8

### LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

(Sanctionnée le 14 mars 2017)

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, la commissaire du Nunavut édicte :

1. **La présente loi modifie la *Loi sur les droits de la personne*.**
2. **Le paragraphe 7(1) est modifié par ajout de « , l'identité de genre, l'expression de genre » après « l'orientation sexuelle ».**